Approved French Label Sub. No. 2025-0920 2025-07-29

Étiquette de contenant

FBN ProTEB 250 EC

FONGICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GROUPE 3 FONGICIDE

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ, L'ORGE, L'AVOINE ET LE TRITICALE.

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

RINÇER

WHEN DIPOSAL

TROIS FOIS

N° D'HOMOLOGATION: 34868

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

Prothioconazole 125 g/L Tébuconazole 125 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1 L à VRAC

Renseignements sur le produit : 1-844-200-FARM (3276)

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7

En cas d'urgence médicale (humains ou animaux), contacter Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041.

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident), contacter CHEMTREC au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou au 1-703-527-3887 (international).

FBN ProTEB 250 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge, l'avoine et le triticale.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc., au 1-844-200-FARM (3276), ou consultez le site www.fbn.com.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS: Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et les gants n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro

d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer au numéro sans frais 1-866-767-5041.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI (ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION).

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant du tébuconazole au cours de la saison précédente.

ENTREPOSAGE

- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1.866-767-5041.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent également être respectées.

Étiquette de brochure

FBN ProTEB 250 EC

FONGICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GROUPE 3 FONGICIDE

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ, L'ORGE, L'AVOINE ET LE TRITICALE.

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU



N° D'HOMOLOGATION : 34868 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

Prothioconazole 125 g/L **Tébuconazole** 125 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1 L à VRAC

Renseignements sur le produit : 1-844-200-FARM (3276)

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7

En cas d'urgence médicale (humains ou animaux), contacter Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041.

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident), contacter CHEMTREC au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou au 1-703-527-3887 (international).

FBN ProTEB 250 EC

Table des matières : S	ection numéro
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Avis	1
Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et délai de s	écurité 3
Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
Mises en garde environnementales	5
Entreposage	6
Élimination	7
MODE D'EMPLOI	
Culture, maladie, taux, période	8
Restrictions d'emploi	9
Délais d'attente avant la récolte	10
Instructions de mélange	11
Mises en garde relatives à l'application	12
Recommandations sur la gestion de la résistance	13

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

FBN ProTEB 250 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge, l'avoine et le triticale.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc., au 1-844-200-FARM (3276), eu consultez le site www.fbn.com.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et les gants n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer au numéro sans frais 1-866-767-5041.

Section 5 – Mises en garde environnementales

Toxique pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI (ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION).

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant du tébuconazole au cours de la saison précédente.

Section 6 – Entreposage

Entreposage

- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-866-767-5041.

Section 7 – Élimination

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent également être respectées.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MÉLANGES EN CUVE: Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges encuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Introduction

FBN ProTEB 250 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression de nombreuses maladies du blé (de printemps, d'hiver et dur), de l'orge, de l'avoine et du triticale (de printemps et d'hiver). FBN ProTEB 250 EC protégera la culture des pertes de rendement et de qualité attribuables à la maladie.

Section 8 - Culture, maladie, taux et période

DIRECTIVES D'UTILISATION				
CULTURE	MALADIE	TAUX (mL/ha)	OBSERVATIONS	
<u>Blé</u> (de printemps, d'hiver et dur)	Réprime : Fusariose de l'épi (Gibberella zeae / Fusarium	800	Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer FBN ProTEB 250 EC comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis	

graminearum)

Supprime:

Rouilles (des feuilles, tiges et striée) (*Puccinia recondita*,

sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.



	Puccinia graminis, Puccinia. striiformis) Tache septorienne et des glumes (Septoria tritici, Stagonospora nodorum) Tache helminthosporienne (Pyrenophora tritici-repentis)		Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.
	Blanc (Erysiphe graminis)		
Orge	Réprime: Fusariose de l'épi (Fusarium spp.) Supprime: Rayure réticulée (Pyrenophora teres) Tache helminthosporienne (Cochliobolus sativus) Rhynchosporiose (Rhynchosporium secalis) Tache septorienne (Septoria passerinii) Rouille des feuilles, rouille des tiges et rouille striée (Pucinnia hordei, Puccinia graminis, Puccinia striiformis) Blanc (Erysiphe graminis)	800	Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer FBN ProTEB 250 EC comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsque 70 à 100 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'à 3 jours après l'émergence complète des épis. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.

CULTURE	MALADIE	TAUX (mL/ha)	OBSERVATIONS
Avoine	Supprime :	800	Appliquer FBN ProTEB 250 EC comme
	Rouille couronnée		traitement foliaire préventif lorsque les tout
	(Puccinia coronata)		premiers symptômes de la maladie se
	Rouille des tiges (Puccinia graminis)		manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés

	Tache ovoïde et tige noire septorienne (Stagonospora avenae syn. Septoria avenae)		sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.
Triticale (de printemps et d'hiver)	Réprime: Fusariose de l'épi (Gibberella zeae / Fusarium graminearum) Supprime: Rouilles (Feuille, Tige et Bande) (Puccinia recondita, Puccinia. graminis, -Puccinia striiformis) Tache septorienne et des glumes (Septoria tritici, Stagonospora nodorum) Tache helminthosporienne (Pyrenophora tritici-repentis) Blanc (Erysiphe graminis) Tache helminthosporienne (Cochliobolus sativus)	800	Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer FBN ProTEB 250 EC comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.

Conseils sur la gestion de la résistance dans les cultures céréalières :

Il ne faut pas faire d'applications répétées exclusives de fongicides inhibiteurs de la déméthylation (DMI) sur la même culture au cours d'une même saison pour lutter contre les pathogènes à haut risque, comme le blanc des céréales, dans les régions fortement infestées par cet agent pathogène. Il a été établi que les produits mélangés, les mélanges en cuve ou l'utilisation en alternance de fongicides aux modes d'action différents protègent contre le développement de formes résistantes de la maladie.

Rotation des cultures

Un délai de 120 jours avant le semis de cultures de rotation doit être respecté pour les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

Section 9 – Restrictions d'emploi

- Ne pas faire plus d'une application avec FBN ProTEB 250 EC par année de croissance.
- Ne pas faire d'application dans les 36 jours précédant la récolte.
- Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec FBN ProTEB 250 EC.
- On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.
- Attendre au moins 12 heures suivant le traitement avant d'entrer dans la zone traitée.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.
 NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

- Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des aile ou du rotor.
- Appliquer uniquement à l'aide d'un équipement pour aéronef à voilure fixe ou tournante étalonné pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région, aux doses et aux conditions précisées sur l'étiquette.
- Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des zones d'inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement des pulvérisateurs.

ZONES TAMPTONS SANS PULVERISATION

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

	(Culture		Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection d'un :				
Méthode d'application			Culture Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	terrestre :
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver et dur), orge, le triticale (de printemps et d'hiver), avoine		1	0	0	0	1
Aérienne	Blé (de printemps, d'hiver et	Voilure fixe	1	0	0	0	15

dur), orge, le triticale (de printemps et d'hiver), avoine	Voilure tournante	1	0	0	0	10
---------------------------------------------------------------------------	----------------------	---	---	---	---	----

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Web Canada.ca.

Section 10 – Délais d'attente avant la récolte

Culture	DAAR
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	36 jours
Orge	36 jours
Avoine	36 jours
Triticale (de printemps et d'hiver)	36 jours

Section 11 – Instructions de mélange

Instructions de mélange :

FBN ProTEB 250 EC doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré. Avant de verser FBN ProTEB 250 EC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est parfaitement propre.

FBN ProTEB 250 EC appliqué seul :

- Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et mettre le système d'agitation en marche.
- Verser la quantité requise de FBN ProTEB 250 EC dans l'eau puis ajouter le reste du volume d'eau total nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

Section 12 – Mises en garde relatives à l'application

APPLICATION TERRESTRE

- 1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
- 2. Appliquer FBN ProTEB 250 EC dans au moins 100 L d'eau/ha.
- 3. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
- 4. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
- 5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
- 6. Les zones tampons sans pulvérisation provinciales supérieures aux zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI (Section 9), doivent être respectées.
- 7. Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l'application.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- 2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Si vous avez des questions, composez le 1-844-200-FARM (3276) ou

- obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
- 3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
- 4. Appliquer FBN ProTEB 250 EC dans un moins 50 L d'eau/ha.
- 5. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
- 6. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- 1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
- 2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage *Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

- 1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- 2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- 3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les mises en garde qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les mises en garde les plus rigoureuses.
- 4. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- 5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
- 6. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit spécifique doit répondre ou être conforme à l'exigence suivante :
 - Volume : Appliquer le produit à la dose recommandée dans un volume minimal de pulvérisation de 100 L d'eau par hectare pour les applications terrestres. Pour les applications aériennes, appliquer le produit à la dose recommandée dans un volume minimal de 50 L d'eau par hectare.

Section 13 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, FBN ProTEB 250 EC contient deux fongicides appartenant au Groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à FBN ProTEB 250 EC et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner FBN ProTEB 250 ÉC ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus d'une application de FBN ProTEB 250 EC par année.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Farmer's Business Network Canada, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à FBN ProTEB 250 EC chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276) ou à www.fbn.com.

Pour plus de renseignements communiquez avec :

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)